

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 29 avril 2020 portant abrogation d'arrêtés
relatifs à la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1921174A

La ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le présent arrêté abroge les arrêtés suivants :

- l'arrêté INTJ1227282A du 30 juillet 2012 portant dissolution des brigades de recherches de gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly (Val-de-Marne) et de Paris-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise) et création corrélative de la brigade de recherches de gendarmerie des transports aériens de Paris-Nord (Val-d'Oise) ;
- l'arrêté INTJ1419215A du 6 octobre 2014 portant dissolution des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly-Est et Paris-Orly-Ouest (Val-de-Marne) et création corrélative du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly (Val-de-Marne) ;
- l'arrêté INTJ1518221A du 21 septembre 2015 portant dissolution des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles-de-Gaulle-Est, Paris-Charles-de-Gaulle-Nord et Paris-Charles-de-Gaulle-Sud (Val-d'Oise) et création corrélative du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise).

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 avril 2020.

La ministre de la transition écologique et solidaire,
ELISABETH BORNE

Le ministre de l'intérieur,
CHRISTOPHE CASTANER